



Règlements nationaux UGSEL

HANDBALL ELITE 2017/2018



Championnat national ELITE

Article 1 : Principe général

L'UGSEL organise une épreuve appelée championnat national Elite, réservée aux jeunes gens de la catégorie minimes, cadets et juniors, et aux jeunes filles de la catégorie minimes et Cadettes/Juniors, licenciés conformément aux Règlements Généraux.

Article 2 : Trophée

Ces épreuves sont dotées d'une coupe attribuée à chaque équipe gagnante, un tee-shirt pour les champions de France et des médailles pour les trois premiers.

Article 3 : Déroulement de la compétition

Cette épreuve se déroule sur trois ou quatre demi-journées à l'issue d'une phase qualificative éventuelle organisée au niveau inter-territoires.

Article 4 : Mode de qualifications

Cf règlement national sports-collectifs article 2

Article 5 : Phases qualificatives

Les phases qualificatives sont confiées à la Commission Sportive Nationale. Chaque territoire fera parvenir aux Services nationaux avant le 15 décembre, la liste des équipes engagées en phase qualificative. Les Services nationaux diffuseront le tableau des invités éventuels pour le 15 janvier.

Article 6 : Organisation de la phase finale nationale

- 4 équipes : Formule championnat puis finale 1° contre 2° et finale 3° contre 4°
- 5 équipes : Formule championnat puis finale 1° contre 2° et finale 3° contre 4°
- 6 équipes : Deux poules de 3 – ¼ de finales croisés entre 2° et 3° puis ½ finales, finales 1° contre 2° et finales 3° contre 4° (éventuellement match de classement 5/6).

Voir modalités de déroulement complet dans **règlement national sports collectifs article 3 – formules de jeu**

Article 7: Règles spécifiques

7.1 Nombre de joueurs

Nombre minimum de joueurs pour commencer un match
5

Nombre de joueurs présents en phase finale nationale pour débiter la compétition	
Nombre minimum	Nombre maximum
9	12

Seuls les joueurs inscrits sur la feuille d'engagement via Usport, validée par le délégué CSN, peuvent prendre part à une rencontre. Nombre de Sur-classement possible : 2

7.2. Temps de jeu

Temps de jeu	4 équipes	5 ou 6 équipes
Minimes	2 x 15 mn	1 x 20 mn
Cadets	2 x 20 mn	1 x 25 mn
Cadettes/Juniors	2 x 20 mn	1 x 25 mn
Juniors	2 x 25 mn	1 x 30 mn

7.3. En cas d'égalité à la fin d'une rencontre de classement

7.3.1. Avant les jets de 7 mètres, pendant une pause de 5 minutes, chaque équipe désigne à l'arbitre, les 5 joueurs habilités qui effectueront chacun un tir, en alternance avec l'adversaire. Pour chaque série de jets de sept mètres, les joueurs autorisés à tirer et les gardiens de but autorisés sont les joueurs inscrits sur la feuille de match, qui ne sont pas disqualifiés ou temporairement exclus au coup de sifflet final de la rencontre.

Les gardiens de but peuvent être sélectionnés et remplacés librement ainsi que les joueurs blessés.

Les arbitres déterminent le ballon, le but et font le tirage au sort. Le gagnant décide de débiter ou non.

7.3.2. En cas d'égalité après les 5 tirs de chaque équipe au premier tour, une deuxième série de jets de 7 m pour laquelle commence l'équipe, qui n'a pas effectué le dernier jet de la série de tirs.

Pour cette deuxième série :

- chaque équipe désigne 5 joueurs habilités à tirer, les joueurs ayant participé à la 1^{ère} série peuvent être à nouveau désignés.
- à nb de tireurs équivalent, dès qu'une équipe prendra l'avantage, elle sera déclarée vainqueur.

7.3.3. Si, à l'issue de cette 2^{nde} série, les équipes sont toujours à égalité, on recommence une autre série qui s'achèvera de manière identique.

7.4. Egalités à la fin des poules de classement :

En cas d'égalité dans les poules de classement, les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
2. du goal-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. du goal-average général
4. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
5. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex carton jaune ou exclusion temporaire)
6. de la meilleure attaque
7. de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

☛ Ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

7.5. Pénalités

7.5.1. L'exclusion temporaire est de 2 minutes en temps réduit comme en temps complet. Pour un même joueur, la 3^{ème} exclusion temporaire le disqualifie pour la fin de la rencontre. Il ne peut rester sur le banc et doit se rendre en tribune.

7.5.2. Une disqualification sans rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre. L'équipe est réduite d'un joueur pendant 2 minutes. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, décider d'une suspension d'un ou plusieurs matches pour la suite du tournoi.

7.5.3. Une disqualification avec rapport élimine le joueur ou la joueuse pour la fin de la rencontre et le suspend automatiquement pour la rencontre suivante. L'équipe est réduite d'un joueur pendant 2 minutes. La commission disciplinaire se réunit pour, si nécessaire, augmenter le nombre de matches de suspension pour la suite du tournoi.

7.6. Temps mort d'équipe

Un temps mort d'une minute par équipe et par mi-temps, peut être demandé. Le temps mort est uniquement accordé lorsque l'équipe demandeuse est en possession du ballon (ballon en jeu ou lors d'une interruption du jeu). L'utilisation du "carton vert" est la méthode obligatoire pour demander un temps mort. Il doit être déposé à la table de marque.

7.7. Taille des ballons

- T1 pour les Minimes Filles
- T2 pour les Minimes Garçons et ~~Cadets~~, Cadettes/Juniors Filles
- T3 pour les **Cadets** et Juniors Garçons.

7.8. Spécificité

Seule l'utilisation de la colle blanche pour la manipulation du ballon est autorisée.

Attention : depuis 2017, les municipalités interdisent, de plus en plus, l'utilisation de la colle (même blanche) dans leurs gymnases

- A l'exception des modalités prévues dans les règlements particuliers, les règlements des fédérations délégataires s'appliquent aux championnats organisés par l'UGSEL
- Les cas non prévus par le présent règlement sont de la compétence de la Commission sportive nationale ou de son représentant lors de la phase finale.